Rapport de synthèse relatif au concours sur titres de l'année 2023

pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat

L'arrêté du ministre de la santé et de la prévention et du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 09 novembre 2022, a autorisé au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'État.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2023 au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'État était fixé à 12 selon la répartition suivante :

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : 8

Ministère de la santé et de la prévention : 4.

Les épreuves se sont déroulées aux dates suivantes :

- L'épreuve écrite d'admissibilité : lundi 03 avril 2023
- L'épreuve orale d'admission : du lundi 22 mai au mercredi 24 mai 2023.

Composition du jury

Conformément aux arrêtés :

- du 1er octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'État,
- et du 16 janvier 2023 portant nomination des membres de jury du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'État au titre de l'année 2023, le jury était composé des membres suivants :

En qualité de président,

Monsieur Philippe POULET

Attaché d'administration principal de l'État, à l'agence régionale de Santé – Occitanie ;

En qualité de vice-président et de membres :

Monsieur Jean GINOT Médecin anesthésiste praticien hospitalier à l'assistance publique hôpitaux de Marseille ; vice-président ;

Madame Suzy DENIN Infirmière hors classe à l'agence régionale de santé de Guadeloupe ; membre ;

Monsieur Olivier JOURDANT Infirmier hors classe à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ; membre ;

L'épreuve écrite d'admissibilité

Déroulement de l'épreuve écrite : 3 heures/ notation sur 20 / coefficient 1

L'épreuve écrite s'est déroulée le lundi 03 avril dans 14 centres répartis en Métropole et dans les territoires ultra marins. A l'issue de l'épreuve, 19 copies ont été réceptionnées.

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'une note à la demande d'un supérieur hiérarchique, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages, portant sur la problématique d'un sujet figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier.

L'objectif était d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat et son aptitude à dégager les éléments clés d'une problématique et à proposer un plan d'actions approprié et structuré.

Modalités de correction

Pour assurer la double correction anonyme des copies, deux binômes de correcteurs ont été mis en place. Les correcteurs ont utilisé l'applicatif VIATIQUE pour corriger les copies par voie dématérialisée.

A l'appui de la grille de notation, établie lors de l'élaboration du sujet, les membres du jury ont pu échanger, au démarrage de la période de correction afin d'harmoniser les pratiques.

A l'issue de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 05 mai 2023, le jury a établi par ordre alphabétique la liste de 12 candidats admissibles à se présenter à l'oral pour 12 possibilités finales d'admission.

Principaux constats et recommandations du jury

Les copies ont été globalement décevantes, du fait d'une impréparation patente. Très souvent la forme d'une note de synthèse administrative n'était absolument pas maîtrisée, donnant l'impression d'un manque d'intérêt des candidats pour les pratiques administratives. Plus embarrassant, la forme écrite d'un texte comportant à minima une introduction, un développement et une conclusion n'était pas systématiquement présente, sans compter une mauvaise maîtrise de la grammaire et de l'orthographe qui laisse donc aux membres du jury un goût d'inachevé dans la correction des copies partagés entre la volonté d'un recrutement de qualité et la nécessité d'entendre les candidats présélectionnés à l'oral. Heureusement, quelques copies relevaient toutefois le défi d'apporter des réponses concrètes au sujet posé en étant correctement traité.

Les membres du jury s'interrogent sur la nécessité de diffuser un programme de révision type aux candidats qui inclurait les thématiques de la rédaction administrative.

L'épreuve orale d'admission

Les oraux se sont déroulés sur trois journées du lundi 22 au mercredi 24 mai 2023, menés par un jury composé de 4 personnes dont le président.

Sur les 12 personnes admissibles, toutes se sont présentées à l'oral (11 en présentiel à Paris et 1 à distance en visioconférence avec la Guadeloupe).

Déroulé de l'épreuve : 30 minutes/ notation sur 20 / coefficient 2

Conformément au texte en vigueur, l'entretien a débuté par un exposé du candidat d'une durée maximale de 10 minutes, sur son parcours professionnel et ses motivations au concours suivi dans un second temps par des échanges avec les membres du jury permettant de mieux appréhender son projet professionnel et ses aptitudes à s'engager dans de nouvelles fonctions sur un poste d'infirmier de l'État des différents ministères.

La réunion d'admission qui s'est tenue le mercredi 24 mai 2023 à la suite des oraux d'admission, a permis d'établir un classement des candidats par ordre de mérite, en fonction du total des notes obtenues aux deux épreuves. Les notes finales obtenues ont permis d'établir le classement sans avoir à les départager.

Quatre candidats n'ont pas obtenu au moins 10 de moyenne à l'ensemble des épreuves.

Au total, 8 candidats ont été déclarés admis. La liste a été publiée le jour même.

Observations et recommandations du jury

Les candidats étaient assez peu préparés pour leur oral en ce qui concerne la gestion du temps notamment. Deux à trois candidats seulement ont réussi à présenter la première partie en 10 minutes approximativement, beaucoup se sont arrêtés à mi-temps, laissant penser au jury qu'ils n'avaient que peu de motivations à se présenter à ce concours. De la même façon, bon nombre de candidats n'avaient aucune idée des suites réservées au concours et aux possibilités qui leur étaient offertes. Ils semblaient ne pas s'être renseignés, hormis pour ceux qui déjà en poste en tant qu'agents contractuels, n'envisageaient pas d'autres possibilités que de prolonger leurs missions.

Le jury a également constaté des lacunes patentes en termes techniques, quelquefois inquiétantes pour des personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier.

A l'inverse, et à contrario de l'épreuve écrite, quelques candidats ont fait preuve d'excellentes notes à l'oral qui ont permis de rassurer le jury sur la qualité et l'exigence d'une sélection de futurs collègues. Une fois en poste, ces candidats mesureront toute la portée et l'importance des missions qu'ils seront à même d'exercer. Au regard des motivations affichées et des connaissances qu'ils ont démontrées, ces candidats trouveront facilement les voies de progrès vers une amélioration de leurs connaissances administratives, dont bien sûr le jury n'attendait pas forcément une démonstration forte, mais à minima un intérêt.

Les autres candidats, plus dans la moyenne, pourront quant à eux s'ils le désirent trouver une voie d'épanouissement dans les tâches qui leur seront confiées, mais il leur faudra faire un effort qui n'a pas semblé être patent s'ils ne s'y intéressaient pas. Charge à eux de les découvrir et de démontrer à leurs futurs supérieurs hiérarchiques qu'ils en ont l'envie, le jury n'a pu que constater qu'ils en avaient la possibilité.

Le jury réitère donc le conseil du précédent jury qui consistait à mieux informer en amont sur les secteurs d'activité des infirmiers de l'État et sur la nature de leurs missions, pour éclairer leur décision de s'inscrire au concours et les aider à mieux le préparer.

La mission du jury s'est déroulée en toute indépendance, dans un climat de confiance entre membres, tout en veillant au respect de l'équité dans l'évaluation des candidats.

Le jury tient particulièrement à remercier la mission concours des ressources humaines des ministères sociaux pour ses capacités d'écoute, de réactivité et de disponibilité tout au long du processus.

Paris, le 20 Juillet 2023

Philippe POULET

Président du jury